

Animation des quartiers - Avenant programmatif 2003 avec le Comité de Quartier Rosemont/St-Ferjeux - Versement d'une subvention exceptionnelle

M. BONTEMPS, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Dans le cadre de sa politique générale, la Ville de Besançon a développé depuis de nombreuses années une politique d'animation des quartiers qui s'est traduite notamment par la mise à disposition des habitants d'équipements installés au cœur des quartiers et par un soutien massif et continu à la mise en oeuvre de programmes d'animation.

Depuis plusieurs années, la Ville a formalisé le partenariat existant avec le Comité de Quartier Rosemont/St-Ferjeux en établissant une convention triennale (non renouvelable par tacite reconduction) assortie d'un avenant annuel programmatif.

La convention triennale dont le principe a été approuvé par le Conseil Municipal du 30 janvier 2003 prévoit la signature d'un avenant programmatif annuel tenant compte du budget prévisionnel de l'association et de son programme annuel d'activités.

Après concertation, il est proposé d'apporter un soutien financier d'un montant de 129 582 € à l'association pour la mise en oeuvre du programme d'activité 2003 :

1. Une fonction de référent de quartier dans le cadre du Contrat de Ville de Besançon. Cette fonction s'exercera pour le quartier Rosemont/St-Ferjeux et conformément à la lettre de mission que la Ville de Besançon et l'État ont adressée au Comité de Quartier.

2. Un programme d'activités culturelles, sportives, récréatives et de loisirs accessibles à tous et notamment aux populations du secteur de proximité, ainsi qu'une participation aux actions de type Raid Quart, Ruée vers l'Or.

3. Un programme d'animation de quartier conduit en collaboration avec l'ensemble des associations et structures de quartier pour soutenir ou susciter toutes les initiatives contribuant à renforcer les liens avec et entre les habitants.

4. A partir de la Maison de Quartier, un programme enfance-jeunesse comprenant :

. Un centre de loisirs sans hébergement accessible à tous avec une attention particulière pour les populations en difficulté,

. Un programme d'animations destiné aux enfants et jeunes présents pendant l'été. Cette activité s'inscrit dans le cadre des orientations définies par la Ville et l'État dans le Contrat de Ville de Besançon,

. Un programme d'accompagnement scolaire dont les objectifs et le contenu s'inscrivent dans le cadre des objectifs et orientations retenus par la Ville, le FASILD et la Caisse d'Allocations Familiales,

. Une coordination des activités adolescents sur l'ensemble du quartier ainsi qu'un programme d'activités destinées aux adolescents,

. La participation au dispositif «A Tire d'Aile» en direction des jeunes du quartier Rosemont/Saint-Ferjeux-Amitié à hauteur de 40 chantiers/jeunes au minimum,

. Une action d'alphabétisation.

5. Un programme d'actions à destination des habitants de l'Amitié :

. Un programme d'animations destiné aux enfants et jeunes présents pendant l'été. Cette activité s'inscrit dans le cadre des orientations définies par la Ville et l'État dans le Contrat de Ville Besançon,

. L'accueil des enfants des résidences Amitié au centre de loisirs de la Maison de Quartier,

. La gestion technique, pédagogique, administrative et financière d'un programme d'animations en direction des adolescents,

. Un programme d'accompagnement scolaire dont les objectifs et le contenu s'inscrivent dans le cadre des objectifs et orientation retenus par la Ville, le Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (FASILD) et la Caisse d'Allocations Familiales,

. Des actions en direction des familles (dont une action d'alphabétisation), sous réserve de l'obtention de financements spécifiques,

. Des actions de lutte contre la double discrimination auprès des femmes issues de l'immigration, sous réserve de l'obtention de financements spécifiques.

L'ensemble de ces actions a pour objectifs de faire participer dans la mesure du possible les populations des résidences Amitié à la vie du quartier. A ce titre, le Comité de Quartier animera la réflexion sur le devenir des locaux d'animations propres à la cité. L'association percevra pour ce faire une dotation spécifique d'un montant de 45 735 €.

Par ailleurs, cette association a rencontré des difficultés structurelles (changement de Président, démission de la Présidente, départ du Directeur) au moment où de nouveaux locaux étaient mis en service. Cette situation a engendré une situation financière tendue. Un besoin de financement à hauteur de 45 000 € a été sollicité par le Conseil d'Administration du Comité de Quartier de Rosemont/St-Ferjeux auprès de l'État, de la CAF et de la Ville de Besançon. Après concertation entre ces trois partenaires, chacun participera pour un montant de 15 000 €. Le Comité de Quartier a adopté certaines mesures qui se traduiront par une réduction globale de 3,5 postes équivalent temps complet, un recours accru au bénévolat, un effort tangible destiné à augmenter les recettes propres.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à :

- signer l'avenant programmatif 2003 avec le Comité de Quartier Rosemont/St-Ferjeux étant précisé que la subvention majorée a déjà été autorisée lors du vote du budget primitif 2003,

- attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 € au Comité. Cette somme sera prélevée sur les crédits 92.422.6574.47030 après transfert d'un même montant du compte des dépenses imprévues, chapitre 938 du budget primitif 2003.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

N'ont pas pris part au vote : M. BONTEMPS, M. CYPRIANI et M. MONNEUR.

Récépissé préfectoral du 17 juillet 2003.